

Montpellier, le 28 février 2010

« Avant de monter dessus apprenez à le maîtriser »

**FORMATION DE 7h OBLIGATOIRE pour conduire
un 2 ou 3 roues motorisé de 50 à 125cm³**

Point presse mercredi 02 mars 2011 à 11h

A la Maison de l'éducation et de la sécurité routières
Centre d'examen du permis de conduire de la DDTM
500 avenue Alfred Nobel à Montpellier

- ➡ *Un scooter à deux ou trois roues ne se conduit pas comme une voiture....*
- ➡ 28 % des personnes tuées sur la route sont des conducteurs de 2 ou 3 roues motorisés

A partir du 1er janvier 2011 une formation de 7h est obligatoire pour tous les titulaires du permis B qui souhaitent commencer à conduire un 2 ou 3 roues motorisé de 50 à 125 cm³ et qui n'en ont pas conduit au cours de ces 5 dernières années.



Le mercredi 02 mars, un responsable de la sécurité routière de la DDTM 34, au côté de M. Maitrot, directeur de cabinet du préfet de la région Languedoc-Roussillon et de l'Hérault, présentera la nouvelle réglementation.

Un inspecteur du permis de conduire, une auto-école spécialisée, un représentant de la fédération Française des motards en colère et un représentant de la mutuelle des motards donneront également leur point de vue.

M. Maitrot expérimentera sur plusieurs engins moto et scooter 125cm³, scooter à 3 roues, une simulation de formation réelle, dispensée par une auto-école spécialisée.

Contact presse : Magali Migeon 04 34 46 60 33